

NOMINATION

Par décret n° 2001-1137 du 14 mai 2001.

Monsieur Mohamed Ali Ben Malek, conseiller des services publics au ministère des finances, est nommé directeur général des études et de la législation fiscales.

Arrêté du ministre des finances du 15 mai 2001, portant approbation du cahier des charges relatif à la création et au fonctionnement des bureaux d'encadrement et d'assistance fiscales (1).

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001 et notamment ses articles de 50 à 56,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, tel qu'il a été modifié et complété par les textes subséquents,

Vu le décret n° 91-1016 du 1er juillet 1991, portant organisation et attributions des services extérieurs de la direction générale du contrôle fiscal au ministère des finances, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2001-585 du 26 février 2001,

Vu le décret n° 2000-2475 du 31 octobre 2000, relatif à la formalité unique pour la création des projets individuels.

Arrête :

Article premier. – Est approuvé, le cahier des charges relatif à la création et au fonctionnement des bureaux d'encadrement et d'assistance fiscales annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 mai 2001.

Le Ministre des Finances

Taoufik Baccar

Vu

Le Premier Ministre

Mohamed Ghannouchi

(1) Le cahier des charges est publié uniquement en langue arabe.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

NOMINATION

Par arrêté des ministres du développement économique et de l'équipement et de l'habitat du 15 mai 2001.

Monsieur Youssef Hamdi est nommé membre au conseil d'administration de l'office de la topographie et de la cartographie, et ce, à compter du 1er février 2001.

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Arrêté de la ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 17 mai 2001, portant délégation de signature.

La ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2001-291 du 23 janvier 2001, portant nomination de la ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret n° 2001-891 du 18 avril 2001, portant nomination de Monsieur Mongi El Ayeub, en qualité de chargé de mission pour occuper l'emploi de chef de cabinet de la ministre de la formation professionnelle et de l'emploi.

Arrête :

Article premier. - Conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mongi El Ayeub, chef de cabinet de la ministre de la formation professionnelle et de l'emploi, est habilité à signer, par délégation de la ministre de la formation professionnelle et de l'emploi, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2. - Le présent arrêté prend effet à compter du 16 avril 2001 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 17 mai 2001.

*La Ministre de la Formation
Professionnelle et de l'Emploi*

Feïza Kefi

Vu

Le Premier Ministre

Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre du développement économique du 17 mai 2001.

Monsieur Amor Nsaïri est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société les ciments de Bizerte en remplacement de Monsieur Abderrahmen Touhami, et ce, à compter du 14 mai 2001.